

La notation sur internet touche aussi les médicaments

Mots clés : [Médicaments](#), [Notation](#), [Site Participatif](#), [Afssaps](#)

Par [Pauline Fréour](#)

16/12/2010 | Mise à jour : 19:09 [Réagir](#)



Crédits photo : François BOUCHON/Le Figaro

Depuis un mois, meamedica.fr propose aux internautes de noter leurs médicaments. Une démarche qui n'inquiète pas trop les professionnels.

En pleine affaire du [Mediator](#), retiré de la vente dix ans après les premières mises en garde, un nouveau site propose depuis un mois de «noter» les médicaments. Comme d'autres forums dédiés à la santé ([Doctissimo](#), [Au Feminin](#)), [meamedica.fr](#), qui existait déjà dans d'autres pays, permet de partager son expérience. Ce jeudi, on pouvait ainsi lire parmi les 2450 contributions que le Zyprexa, prescrit en cas de schizophrénie, avait transformé un patient en «gros légume amorphe». Un autre jugeait que le Laroxyl n'était «pas un antidépresseur mais un somnifère qui constipe et fait prendre du poids». Là où meamedica pousse plus loin la démarche, c'est qu'il permet d'évaluer les médicaments, sur une échelle de 1 à 5, à raison de plusieurs critères : efficacité, effets secondaires, gravité de ces effets, facilité d'emploi et satisfaction générale.

Le site, qui appartient à la société néerlandaise Insight Pharma Services BV, se dit «indépendant», «sans liens avec le monde médical et pharmaceutique». L'entreprise a été créée en 2008 par un pharmacien qui souhaitait «soutenir le patient dans son utilisation des médicaments». Les revenus ne proviendraient pas de la publicité absente du site- mais de la vente des plug-ins et widgets sur mesure, et de packs d'analyse, est-il précisé. Interrogée en novembre par Rue89, Insight Pharma Services BV expliquait être financée un investisseur qui souhaite garder l'anonymat.

Néanmoins, la question de la modération se pose. «Rien ne dit que les contributions sont bienveillantes et ne proviennent pas, par exemple, de laboratoires concurrents», relève Xavier

Desmas, du Conseil national de l'ordre des pharmaciens. Selon Meamedica, celle-ci se trouve sous le contrôle d'un pharmacien. L'équipe vérifie aussi qu'un même internaute ne donne pas deux fois son avis sur un même médicament.

«Un ressenti toujours personnel»

Malgré des réserves, les professionnels du médicament ne s'inquiètent toutefois pas outre mesure. «On respecte la liberté d'expression, mais il faut savoir que le ressenti par rapport à un médicament est très personnel, rappelle Xavier Desmas. On le voit tous les jours en officine : certains pensent que le générique n'a aucun effet, d'autres au contraire qu'il a moins d'effets indésirables. Tous les avis individuels ne sont pas forcément pertinents». D'où un certain nombre de témoignages contradictoires sur le site. «Mais je n'ai jamais eu affaire, personnellement, à des gens qui demandaient ou refusaient un traitement sur la base d'informations lues en ligne», assure-t-il.

«Un avis individuel n'a pas la valeur d'une évaluation générale faite par des professionnels», souligne de son côté Fabienne Bartoli, adjointe au directeur général de l'Afssaps. «Quand on constate des effets indésirables, il faut d'abord se rapporter à la notice, puis consulter son médecin. Souvent, les effets secondaires relevés par les internautes sont déjà signalés sur la notice. C'est ennuyeux car cela peut inquiéter inutilement certaines personnes et les conduire à interrompre leur traitement.»

Pour autant, l'agence s'ouvre elle-même aux avis des particuliers. Après deux expériences menées en France, dont l'une pendant la vaccination contre la grippe A l'an dernier, il sera bientôt possible aux particuliers de remplir à leur tour un formulaire de notification en ligne. Cette évolution relève pour Fabienne Bartoli d'une «évolution sociétale» normale. «Les gens sont de plus en plus acteurs de leur traitement, et c'est très bien».



Par [Pauline Fréour](#)